

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 10 novembre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 45

Délibération n° CC-2023-184

Objet de la délibération : COMPÉTENCE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS AU SIVED-NG - CONVENTION DE REPARTITION DU PERSONNEL ENTRE LA CAPV ET LE SIVED-NG

L'an deux mil vingt-trois, le dix novembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session , à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 3 novembre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémie, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Olivier, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FREYNET Jacques, GUIOL André, LAYOLO Cécile, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe, BARTHELEMY Olivier.

Absents ayant donné procuration :

- LOUDES Serge donne procuration à DEBRAY Romain, BRINGANT Gilbert donne procuration à FELIX Jean-Claude, DECANIS Alain donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, BERTIN-PATOUX Lydie donne procuration à ARTUPHEL Olivier, FIRMIN Myriam donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, GIUSTI Annie donne procuration à PAILLARD Carine, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI-DORGAL Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémie, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à VALLOT Philippe, NEDJAR Laurent donne procuration à LASSOUTANIE Chantal.

Absent suppléé :

– CLERCX David suppléé par FERRANTE Geneviève.

Absents : BETRANCOURT Claude, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, PELISSIER Magali, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie.

Secrétaire de Séance : Sébastien BOURLIN

Monsieur Gérard FABRE expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-4-1 ;

VU l'arrêté n° 41-2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n° 2/2019-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 17 janvier 2019 portant réduction du périmètre du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets du centre ouest – Nouvelle Génération ;

VU l'arrêté n° 415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date en date du 20 octobre 2021 portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n° 271/2023-BCLI en date du 19 juillet 2023 portant reprise par Communauté d'Agglomération de la Provence Verte de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés au Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets du centre ouest – Nouvelle Génération ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CAPV n°CC-2023-025 en date du 10 février 2023 actant le retrait de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés au SIVED-NG ;

VU la délibération du Conseil syndical du SIVED-NG n° 03/15.05.2023 en date du 15 mai 2023, actant la reprise de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés par la CAPV au 1^{er} janvier 2024 ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 09 novembre 2023 ;

CONSIDERANT que par délibération n° CC-2023-025 du 10 février 2023, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a délibéré en faveur de la reprise de l'exercice de compétence collecte ;

CONSIDERANT que la procédure de retrait de compétence prévue à l'article L5211-19 du CGCT est arrivée à son terme ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L. 5211-4- 1, IV. Bis du CGCT il convient d'établir une convention de répartition du personnel entre la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et le Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets du centre ouest – Nouvelle Génération (SIVED-NG) ;

CONSIDERANT les termes du projet de convention de répartition des agents annexée à la présente délibération ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité Social Territorial ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention de répartition de personnel entre la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et le Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets du centre ouest – Nouvelle Génération (SIVED-NG), annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 10 novembre
2023

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le*

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND